

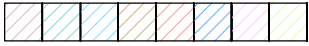
Commune de Forest
Rue du Monténégro, 162
1ère Division - Section A - Parcelle n° 37 W
Echelle : 1/125

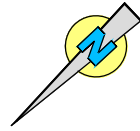
DOSSIER N°58 - N° REFERENCE :/.....

Dressé par: Harold Dambremé
Géomètre-Expert
légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à Bruxelles et inscrit à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le n° GEO 231605
C/o YOLOU SRL
Avenue de la Jonction, 57 bte 4 - 1190 BRUXELLES
Tél : 0495/75.45.83 - Mail : h.dambreme@yolou.be
Bruxelles, le 10 juillet 2025

Les surfaces des parties privatives (teintes diverses) qui sont reprises au tableau des quotes-parts en millièmes, ont été calculées suivant les usages ; il s'agit des surfaces correspondantes aux zones teintées du plan.

En ce qui concerne les éléments de ces zones qui sont communs (murs mitoyens, etc...), il y a lieu de se référer à l'acte de base.

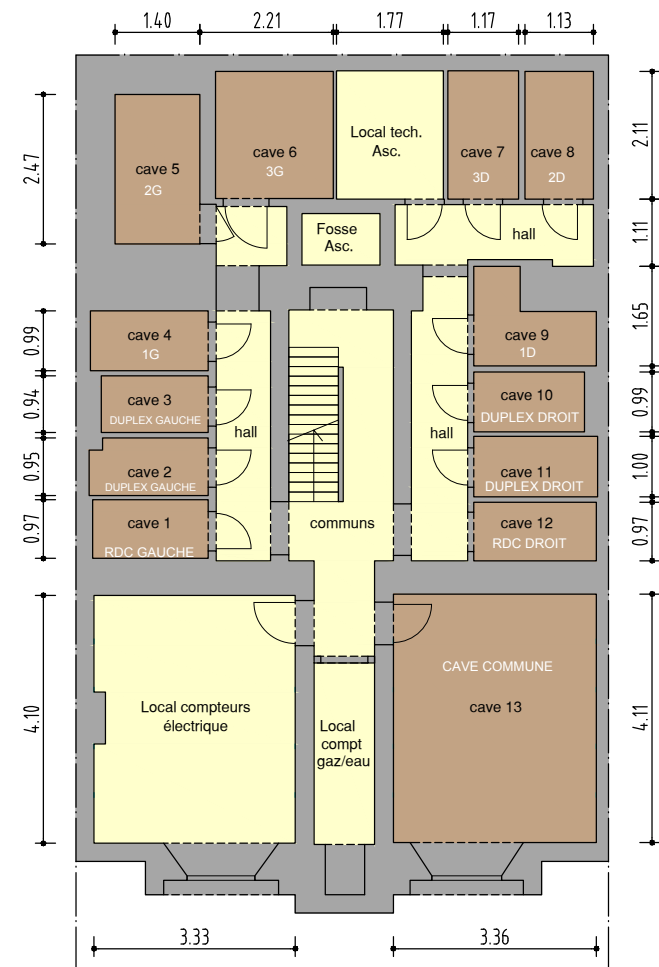
-  Parties privatives
-  Parties communes à usage privatif et exclusif
-  Parties communes



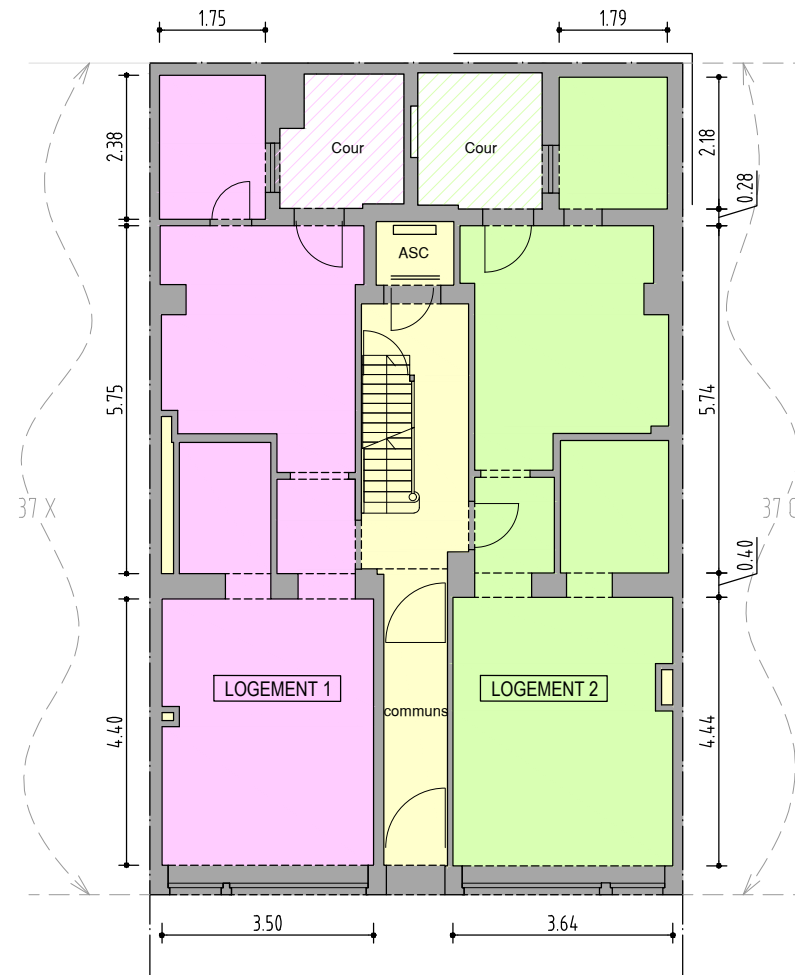
PROJET

Ce plan a été enregistré dans la base de données des plans de l'Administration Mesures & Evaluations sous le numéro de référence/.....
L'expert n'a pas contrôlé l'affectation urbanistique autorisée du bien ni sa conformité aux réglementations en vigueur.
Les plans ont été effectués pour la réalisation de l'acte de base et ne pourront en aucun cas être utilisés à d'autres fins.

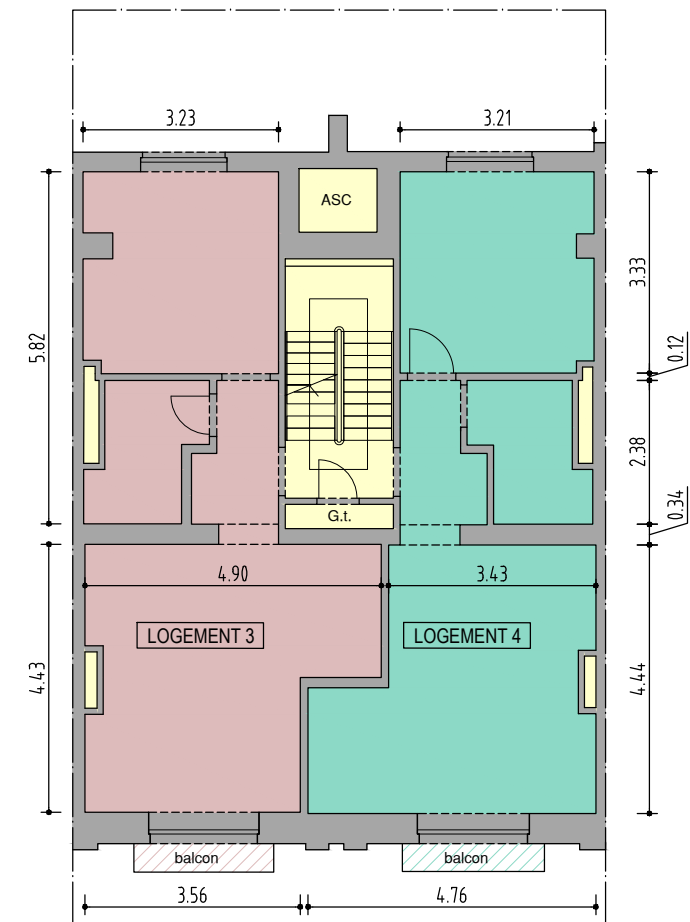
SOUS-SOL



REZ-DE-CHAUSSEE



1er ETAGE



RUE DU MONTENEGRO

Commune de Forest
Rue du Monténégro, 162
1ère Division - Section A - Parcelle n° 37 W
Echelle : 1/125

DOSSIER N°58 - N° REFERENCE :/.....

Dressé par: Harold Dambremé
Géomètre-Expert
légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à
Bruxelles et inscrit à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le n° GEO 231605
C/o YOLOU SRL
Avenue de la Jonction, 57 bte 4 - 1190 BRUXELLES
Tél : 0495/75.45.83 - Mail : h.dambreme@yolou.be
Bruxelles, le 10 juillet 2025

Les surfaces des parties privatives (teintes diverses) qui sont reprises au tableau des quotes-parts en millièmes, ont été calculées suivant les usages ; il s'agit des surfaces correspondantes aux zones teintées du plan.

En ce qui concerne les éléments de ces zones qui sont communs (murs mitoyens, etc...), il y a lieu de se référer à l'acte de base.



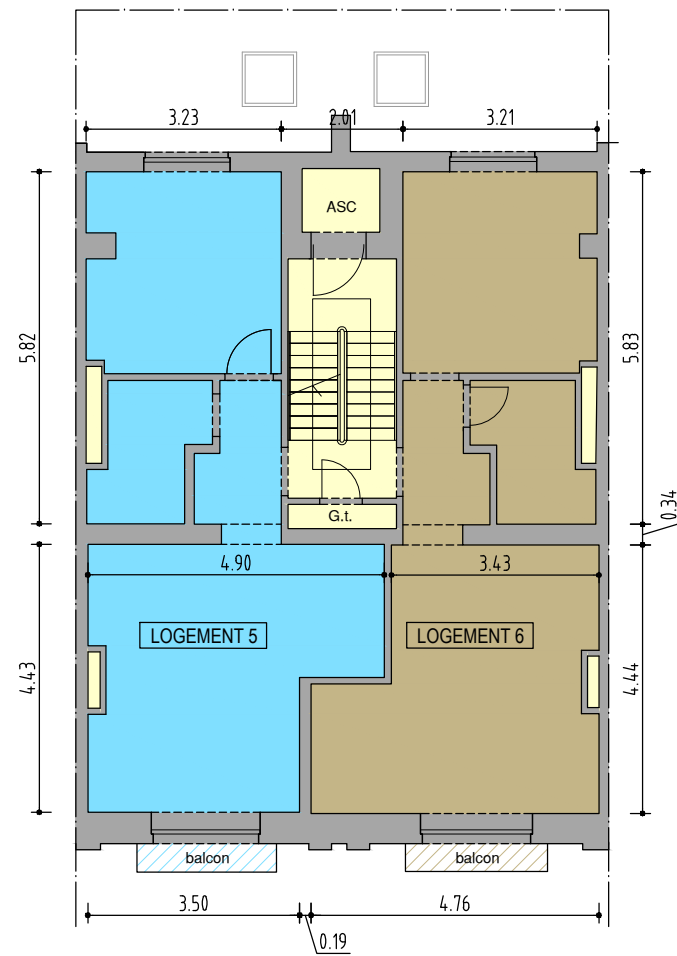
PROJET

Le plan a été enregistré dans la base de données des plans de l'Administration Mesures & Evaluations sous le numéro de référence/.....

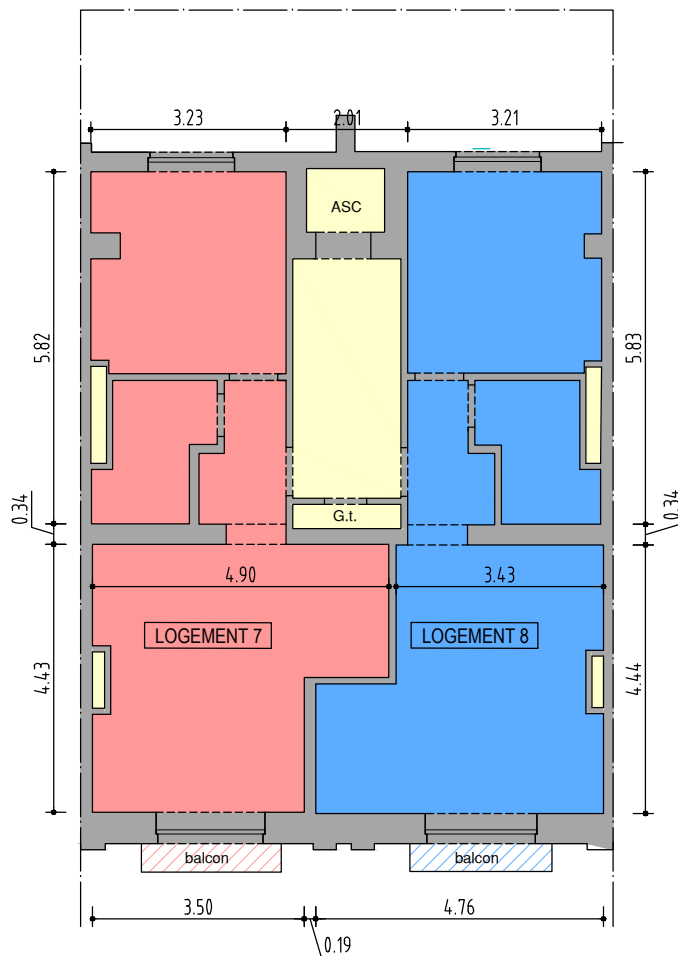
L'expert n'a pas contrôlé l'affectation urbanistique autorisée du bien ni sa conformité aux réglementations en vigueur.

Les plans ont été effectués pour la réalisation de l'acte de base et ne pourront en aucun cas être utilisés à d'autres fins.

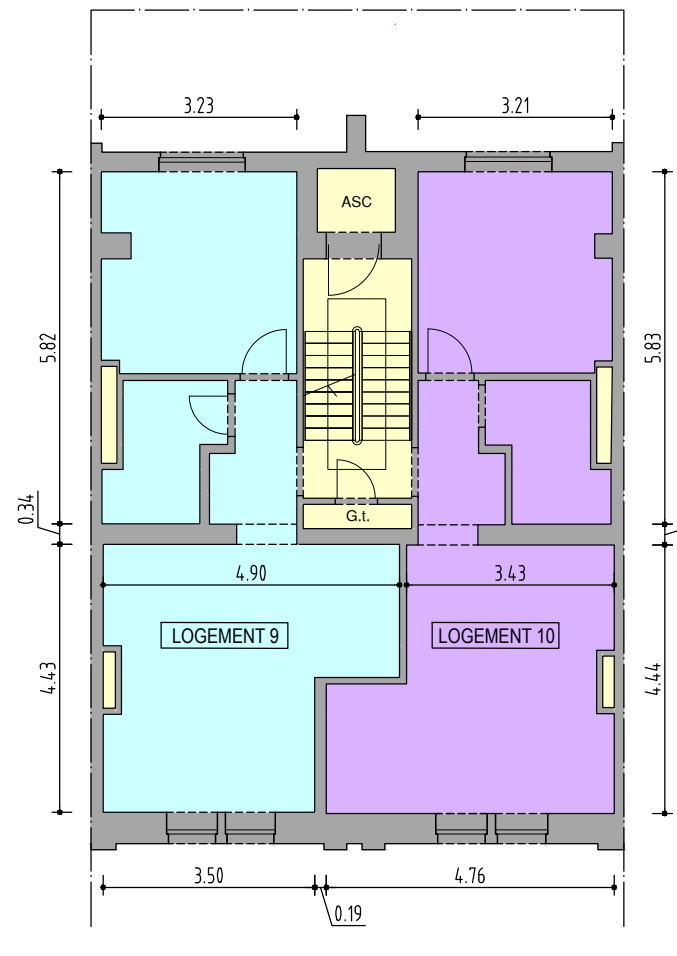
2ème ETAGE



3ème ETAGE



4ème ETAGE



5ème ETAGE

